

Programme provincial de supplément de loyer

Programme financé par le province du Nouveau-Brunswick

Qu'est ce que le Programme de supplément de loyer?

Le Programme de supplément de loyer est offert par le ministère de Développement social (DS) et vise à aider les ménages dans le besoin à obtenir un logement locatif qui sera abordable, adéquat et convenable au moyen d'une subvention pour louer un logement admissible.

Qui a droit au supplément?

Pour avoir droit à de l'aide en vertu du Programme provincial de supplément de loyer, le ménage doit d'abord satisfaire au moins l'une des conditions suivantes :

- Il occupe un logement surpeuplé ou inadéquat et il consacre actuellement moins de 30 % de son revenu au logement, mais le coût de logement de base pour un logement adéquat et convenable disponible sur le marché équivaut à 30 % ou plus de son revenu.
- Il consacre 30 % ou plus de son revenu au logement et un logement adéquat et convenable disponible sur le marché équivaut à 30 % ou plus de son revenu.
- Il a besoin d'un logement spécial.

De plus, lorsque le ménage n'a pas besoin d'un logement spécial, son revenu total doit être égal ou inférieur au plafond de revenu établi qui varie selon la taille du ménage et la région de la province.

Comment le programme fonctionne t il?

Le loyer des prestataires du Programme de supplément de loyer est ramené à 30 % du revenu rajusté pour le ménage (pour payer le loyer, le chauffage, l'eau chaude, un réfrigérateur et une cuisinière). Par le biais du Programme, DS paie aux propriétaires bailleurs la différence entre le loyer demandé au locataire et le loyer convenu sur le marché. À cette fin, le propriétaire et Développement social concluent une entente (renouvelable), dans laquelle est précisé le nombre d'unités de logement subventionnés.

Par ailleurs, les logements désignés doivent respecter les normes d'habitation jugées acceptables par SFC. De plus, pendant la durée de l'entente, le loyer du marché peut être rajusté annuellement en vue de refléter l'augmentation du loyer sur le marché pour des logements semblables dans la région. C'est le ministère de Développement social qui sélectionne, parmi les ménages dans le besoin, les locataires pour les unités. Exception faite du paiement du supplément de loyer assuré par Développement social, le propriétaire bailleur et le locataire admissible entretiennent une relation normale de propriétaire et locataire.

Vous avez des questions?

Si vous avez des questions au sujet du Programme de supplément de loyer, veuillez s'il-vous-plaît communiquer avec votre bureau régional du ministère de Développement social au 1-833-733-7835.